

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2014 à 20 heures 30**

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, CHAREYRON Jeanine, GIRARDOT Francis, LUPOVICI Catherine, MARTIN Sylvie, NICOLAS Henri, NICOLAS Marie-Paule, PETITJEAN Cyriaque, ROCHE Isabelle, ROURE Solange

Absent : BEAL André

Procurations: DESESTRES Philippe, PLANTIER Jean-Luc

Secrétaire de séance: PETITJEAN Cyriaque

Renforcement de la ligne électrique de Crezenoux Bas par le SDE07

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux baisses de tension dont se plaignent, depuis plusieurs années, les usagers de Crezenoux Bas, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche a programmé des travaux de renforcement du réseau électrique pour un montant de 39.131,87 € TTC financés à 100% par le Syndicat. Dans le cadre de ce renforcement, le SDE demande l'autorisation à la Mairie d'implanter un transformateur sur la parcelle AE 342 propriété privée de la commune. Accord à l'unanimité du conseil municipal qui autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le SDE07 et la commune.

Vente parcelles quartier la Gare (ex-garage Point P)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître Borne Notaire a envoyé une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles AD 337 – 701 - 1169, appartenant à Mme Annie Ducros, situées quartier La Gare et interroge la Mairie sur son intention de préempter ou non. Monsieur le Maire informe le conseil que le prix de vente étant de 75.000 euros, la Mairie doit recueillir l'avis du service des domaines sur le prix des biens à vendre. Le rendez-vous avec le Service des Domaines est fixé au 16 septembre 2014.

Le conseil municipal se prononcera sur l'exercice ou non du droit de préemption lors de la prochaine réunion du conseil fixée au 22 septembre 2014.

Achat parcelle accès LE GUA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au projet de construction de la caserne des sapeurs-pompiers, quartier Le Gua, l'accès au hameau sera modifié et la Mairie doit acquérir la parcelle AB 297 d'une superficie de 125 m², appartenant à M. Emile Contier qui accepte de la vendre. Cette parcelle est située en zone constructible, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'acheter cette parcelle au prix de 20 euros le m² (référence au prix voté par le conseil pour l'achat d'autres terrains situés en zone constructible) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Conseil municipal des jeunes

Une rencontre est prévue avec les directrices des deux écoles pour connaître la liste des élèves de CE2 – CM1 – CM2. Lorsque le conseil municipal des enfants sera élu, afin de lui permettre de réaliser un projet, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de lui attribuer un budget de 1.000 euros pour l'année 2014.

Approbation du marché - Travaux d'assainissement Valamas 2^{ème} tranche (tranche ferme) et travaux d'adduction d'eau potable (tranche conditionnelle)

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site achatpublic.com et dans le journal BOAMP avec une date limite de remise des offres fixée au 6 septembre 2014 à 11 heures, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 septembre 2014 pour l'ouverture des plis : 3 entreprises dont 1 qui s'est présentée en groupement ont répondu. Le pouvoir adjudicateur a procédé à la phase négociation avec ces 3 entreprises. Le maître d'œuvre a présenté le rapport de dépouillement à la commission d'appel d'offres réunie le 15 septembre 2014. A l'issue de la réunion, la commission d'appel d'offres a retenu l'offre du groupement d'entreprises FAURIE Christian/BOUCHARDON SA de ST AGREVE.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, pour approbation, le marché passé selon la procédure adaptée, entre la commune de St Martin de Valamas et le groupement d'entreprises FAURIE Christian – BOUCHARDON SA pour les travaux d'assainissement (2^{ème} tranche) et pour les travaux d'alimentation en eau potable (tranche conditionnelle) du quartier de Valamas – Lot unique : collecteurs, canalisations, ouvrages annexes et poste de refoulement. Le montant du marché s'élève à la somme totale de 431.913,89 € HT soit 518.296,67 € TTC dont 290.798,81 € HT soit 348.958,57 € TTC pour les travaux d'assainissement et 141.115,08 € HT soit 169.338,10 € TTC pour les travaux d'eau potable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le marché et autorise M. le Maire à signer ce document accompagné des pièces annexes et à le notifier au groupement d'entreprises.

Courriers & divers :

Résumé des points abordés par notre délégué présent à la commission Economie Val'Eyrieux du 28 août :

- Besoin d'une Zone Artisanale : toutes Z.A. d'une surface supérieure à 1 hectare sont sous la compétence de Val'Eyrieux. Nous devons donc proposer un emplacement et un potentiel de demandeurs pour évaluer les besoins. Une réunion sera organisée auprès des artisans de la commune pour connaître les besoins.
- L'atelier du Bijou : le permis de construire a été délivré le 10 avril 2014. Une réunion de travail est prévue début octobre pour relancer le projet et redéfinir les éventuelles modifications.
- Site de Proximité des Boutières : Suite à l'incertitude du devenir du site, quelques élus ont soulevé le problème et demandent à toutes les communes de délibérer pour soutenir le site, avant octobre. Il y a urgence puisqu'il n'y a plus de financement à partir de janvier 2015. Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère pour le soutien au site de proximité et son maintien.

Anniversaire 20 ans de la crèche multi-accueil. L'association Familles et Loisirs, par courrier du 25 juin 2014, demande au conseil une participation à la manifestation organisée pour le 20^{ème} anniversaire du multi-accueil.

Le conseil municipal décide de prendre à sa charge l'animation pour un montant de 300 €. Pas d'abstention, 1 voix contre

Demande de subvention exceptionnelle de l'association Amicale Boules Saint Martinoise pour le déplacement au championnat de France à Dardilly.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde 100 € de subvention exceptionnelle.

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires : Monsieur le Maire informe le conseil que la mise en place de cette réforme à compter de la rentrée scolaire du 2 septembre 2014 s'est bien déroulée. Le bilan est très satisfaisant. Le partenariat avec le Centre de Loisirs fonctionne très bien, quinze enfants environ sont inscrits pour la semaine, les activités proposées sont appréciées, parents et enfants sont satisfaits. Pour les enfants de maternelle l'ATSEM assure la garderie. Un point de ramassage pour le transport scolaire a été rajouté en accord avec le conseil général de l'Ardèche, matérialisé devant la Médiathèque et permet aux enfants inscrits aux TAP de prendre le car à 16h30 en sortant du Centre de Loisirs. Cet arrêt bus sert également au stationnement du bibliobus devant la Médiathèque.

Nouveaux cours de yoga : Demande de la part de Mme Willer d'une mise à disposition d'une salle pour enseigner des cours de Yoga. Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation des salles d'activités du pont.

Parking des Horts

Monsieur le Maire informe le conseil des travaux d'aménagement du Parking des Horts avec la phase goudronnage qui est terminée.

Travaux goudronnage 2014

Monsieur le Maire fait part au conseil des réalisations en goudronnage pour cette année : quartiers les Horts, Les Fenestres, Le Vernet, Crezenoux Bas pour un total général réalisé de 82.861 € TTC sur un budget prévisionnel de 97.000 € TTC.

Courrier de remerciement :

- de la famille Morel suite au décès de leur sœur Denise.

Prochain conseil municipal fixé au 22 septembre 2014 à 20 h30

Fin de séance à 22 h 00